

Quand l'Eglise catholique française s'assoit sur la protection des données personnelles | Le Net Expert Informatique



On craint, à juste titre, ce que les géants d'internet peuvent faire de nos données personnelles, on n'aurait pas imaginé que l'Eglise puisse être rangée dans la même catégorie.

Payer pour son culte

C'est pourtant ce qu'a découvert un Français vivant à Berlin au terme de multiples mésaventures. Il en fait part au travers de son blog (<http://bores.fr/blog/2015/02/berlin-jour-3-pourquoi-il-est-urgent-de-vous-faire-ayer-des-listes-de-bapteme-en-france>), repris dans la presse. Tout est parti du fait qu'en Allemagne, on doit payer une taxe lorsque l'on appartient à un culte, ceci afin de le financer.

La taxe s'élève à 550 € annuels. Ce Français avait pourtant déclaré être athée lorsqu'il avait rempli les documents administratifs nécessaires. Mais il a été taxé par prélèvement automatique car l'église catholique allemande s'est fait communiquer par sa paroisse d'origine en France, les documents prouvant qu'il avait été baptisé.

Certificat de baptême

Il décrit ce qu'il a ressenti : « c'est alors que j'apprends terrifié que le diocèse de la ville où je me suis fait baptiser en France a envoyé sur demande de l'église catholique de Berlin un certificat de baptême. » Conséquence, bien qu'il se sente athée convaincu, selon la loi allemande, il est redevable de l'impôt.

Conclusion, il estime que l'église catholique française passe outre la directive européenne 95/46/CE sur la protection des données personnelles. Et il s'insurge qu'elle envoie sur simple demande les données personnelles des particuliers, sans les en informer au préalable, à l'église catholique allemande afin que celle-ci récupère de l'argent.

Que fait la CNIL

La CNIL a manifestement du pain sur la planche afin de diffuser les bonnes pratiques en termes de diffusion des données au travers des frontières.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en protection des données à caractère personnel, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://www.larevuedudigital.com/2015/02/25/quand-leglise-catholique-francaise-sassoit-sur-la-protection-des-donnees-personnelles/>